

## Titre du projet

Ministère des Transports et de l'Infrastructure – Remplacement d'un pont sur le chemin Columbia Valley Road

## Avis de détermination

**Le 17 janvier 2023**, lac Cultus, Colombie-Britannique – Le ministère des Pêches et des Océans Canada a déterminé que l'installation proposée d'un pont sur la propriété du laboratoire du lac Cultus n'est pas susceptible de causer des effets négatifs importants sur l'environnement. Pour prendre cette décision, le ministère des Pêches et des Océans Canada a tenu compte des facteurs et les aspects environnementaux :

Facteurs :

- répercussions sur les droits des peuples autochtones;
- connaissances autochtones;
- commentaires reçus du public.

les aspects environnementaux :

- qualité de l'eau et des sédiments;
- habitat riverain;
- poissons et leur habitat;
- espèces en péril;
- oiseaux migrateurs.

Pêches et Océans Canada est convaincu que le projet n'est pas susceptible de causer des effets environnementaux négatifs dans les domaines de compétences fédérales. Les effets environnementaux qui relèvent de la compétence provinciale seraient traités par le biais de réglementations provinciales.

Par conséquent, Pêches et Océans Canada peut accomplir toute tâche ou fonction pour permettre la réalisation du projet, en tout ou en partie.